

Présentes :

Municipalité : Mme. Garnier et Mme. Duclos

Enseignantes : Mme. Lemaître (directrice), Mme. Denoual, Mme. Leseck, Mme. Tanguy, Mme. Souillard

Représentantes des parents d'élèves : Mme. Garrigue, Mme. Pécot, Mme. Jouvrot

Excusé(e) s :

IEN : Mr. Guichoux

Représentante des parents d'élèves : Mme. Ftulisiak

Mme. Lemaître, directrice de l'école maternelle Jean de la Fontaine à Vignoc, ouvre le conseil par la lecture de l'ordre du jour à 18h15. Elle informe que le nouveau règlement intérieur ne sera pas signé ce soir mais lors du prochain conseil d'école. Une nouvelle version du règlement départemental des écoles, incluant l'obligation d'instruction, est en cours d'élaboration. En attendant, le règlement intérieur de l'année scolaire 2018-2019 s'appliquera.

La question est posée d'une demande de la municipalité pour faire changer les rythmes scolaires qui aurait été adressée à l'I.E.N. Mme. Garnier indique qu'il s'agit d'une erreur et que personne de la mairie de Vignoc n'a effectué une telle demande. Il s'agit de reconduire la demande de dérogation pour les trois prochaines années.

Mme. Jouvrot indique que les représentantes des parents d'élèves se sont réunies avant le conseil d'école afin de le préparer. Mme. Pécot indique qu'un document a été préparé pour être remis/collé dans les cahiers des élèves de maternelle. Ce document indique la création d'une adresse email afin de pouvoir communiquer avec les représentantes de parents d'élèves. Mme. Jouvrot et Mme. Pécot expliquent avoir souhaité avec Mme. Garrigue et Mme. Ftulisiak donner un nouveau souffle à la fonction en se rapprochant plus des autres parents afin de mieux jouer le rôle représentatif pour lequel elles ont été élues. Les représentantes des parents d'élèves demandent l'autorisation aux enseignantes et à la mairie pour organiser un « moment de convivialité » un matin dans l'école pour aller à la rencontre des parents, se présenter, présenter la fonction afin d'établir un dialogue. L'accord est donné. Mme. Souillard propose un changement dans l'adresse mail pour moins de confusion et faire apparaître le mot « parents » pour éviter des mails sans rapport.

• **PPMS et sécurité**

Mme. Lemaître rappelle que 5 exercices de sécurité seront effectués dans l'année et que deux d'entre eux sont déjà réalisés. Un exercice incendie est réalisé en septembre, un autre sera réalisé en janvier (notamment pour les nouveaux élèves), un exercice risque majeur sera réalisé en mars et deux exercices intrusion seront réalisés (l'un a été réalisé avant les vacances d'automne). La consigne pour les parents est de ne surtout pas se déplacer pour venir chercher son enfant. Une rencontre a été organisée avec Mme. Garnier, la mairie et des correspondants de la gendarmerie pour discuter de ces exercices. Il en est ressorti que :

- l'alarme dans la salle de motricité est inaudible. Mme. Garnier indique que la question est en attente.
- en cas d'alerte intrusion, il était difficile (impossible) de communiquer car les téléphones sont régulièrement hors-service. Un nouveau réseau filaire doit être mis en place par la mairie et sera opérant dans les deux bâtiments et autres zones comme la bibliothèque (salle bleue).

Mme. Jouvrot demande comment l'alerte intrusion est expliquée aux enfants. Mme. Lemaître indique que les consignes sont d'informer les enfants d'un jeu de cache-cache. Mme. Leseck rajoute que les plus grands semblent au courant et parlent d'un « méchant » qui viendrait et qu'il serait nécessaire de se cacher pour l'éviter. Mme. Jouvrot indique avoir été présente lors de cet exercice et avoir constaté une ambiance anxiogène et peu

organisée avec des pleurs et de la panique. Mme.Lemaître rappelle que si tout le monde s'accorde sur le caractère difficile et compliqué de ces exercices, ils n'en demeurent pas moins obligatoires. Mme.Garrigue pose la question du lieu de cache choisi à savoir la salle de motricité. Mme. Lemaître explique que deux types d'exercices intrusion différents existent et que le choix se fait selon l'information donnée. Un projet d'alarme spéciale intrusion est en cours qui permettra de rendre l'exercice plus simple. Le son sera différent que celui de l'exercice incendie. Une fois reconnu au son, les enfants sont plus efficaces dans l'exercice comme ils ont pu le démontrer lors d'une alarme imprévue pendant un temps de sieste où ils ont évacué les lieux en moins de 4 minutes.

Sur la question de la sécurité, Mme.Jouvrot indique qu'une interrogation des parents revient régulièrement quant à la sécurité des enfants d'élémentaires qui attendent devant le portail vert que les parents terminent de récupérer leurs enfants de la maternelle. Mme.Lemaître rappelle que cette décision a été prise car les enfants n'étaient pas surveillés et détérioraient ou monopolisaient les jeux. Mme. Tanguy indique que la question lui a également été posée par une mère assistante maternelle lors de sa réunion de rentrée. Mme.Garnier évoque la possibilité de commencer par récupérer les enfants de la maternelle puis d'aller chercher ceux de l'élémentaire. Mme.Jouvrot rappelle la nécessité de sécurité aux alentours de l'école bordée par des bâtiments techniques appartenant à la mairie et occasionnant des passages de véhicules parfois aux horaires de l'école. Mme.Garnier indique que ces bâtiments sont voués à disparaître. Mme.Garrigue demande selon quelle échéance. Mme.Garnier indique ne pas pouvoir s'engager sur une date. Mme.Lemaître propose des autorisations individuelles avec signature d'une charte de respect des règles. Mme.Garnier rappelle que trente minutes de « récréation » sont gratuites et offertes par la mairie pour faciliter la vie des parents. Mme.Garrigue rappelle que cette demi-heure fonctionne pour les soirs mais pas pour le mercredi matin. Mme.Lemaître propose d'écrire un mot dans les cahiers expliquant pourquoi cette décision d'interdire l'accès à la cour a été prise, rappelant aussi qu'un accueil périscolaire gratuit pour les familles était en place pour permettre aux parents d'aller chercher leurs enfants à l'élémentaire puis à la maternelle. Elle propose une exception pour les enfants de CP. Mme.Denoual explique qu'une exception n'est pas possible et surtout comment la contrôler. Mme.Jouvrot propose que le mercredi midi les parents entrent de l'autre côté de l'école pour permettre une arrivée plus fluide. Mme.Lemaître rappelle que c'est impossible car la porte n'est pas sécurisée. Mme.Leseck explique que cette interdiction n'est pas respectée car certains parents, notamment retardataires, l'utilisent beaucoup. Cette utilisation n'est pas gênante mais absolument pas sécurisante. En effet, certains enfants pourraient l'utiliser si elle n'est pas bien fermée par un parent. Mme.Pécot indique que certains parents l'utilisent aussi pour « désengorger » le couloir assez étroit qui démontre bien que les locaux ne sont pas adaptés aux effectifs. Mme.Tanguy explique qu'effectivement pour les TPS il peut être assez effrayant en arrivant de voir autant de monde dans les couloirs. Elle rappelle également l'importance du temps de l'accueil pour les enfants pour se familiariser avec les lieux et se mettre à l'aise et cela chaque matin. Il est donc normal que ce temps se fasse dans la longueur (entre 8h35 et 8h45 puis de 8h45 à 9h dans la classe), ce qui peut occasionner des retards. Les enseignantes la rejoignent sur ce point. Mme.Garnier propose que les parents en retard se voient refuser l'accès à l'école pour bien comprendre l'importance du respect des règles. Mme.Pécot trouve que cette solution ne reflète pas l'idée d'une école ouverte à tous. Mme.Leseck la rejoint sur ce point.

Mme.Pécot pose la question des effectifs et de l'entrée à l'école à 3 ans. Mme.Lemaître rappelle que la législation prévoit que tout enfant né en 2016 rentrera à l'école en septembre 2019 et non le mois de son anniversaire. Si aucune place n'est disponible en T.P.S, la rentrée de l'enfant se fait en septembre. Mme.Garrigue demande combien de T.P.S entrant en janvier sont prévus. Mme.Lemaître indique qu'ils seront 11 portant les effectifs des classes à 27 chacune. Mme.Pécot évoque l'angoisse d'une forte hausse des effectifs chez les parents vignocois. Mme.Lemaître explique qu'aucune nouvelle entrée en TPS n'est prévue cette année (mis à part les 11 déjà prévus). La question peut se poser d'arrêter d'accueillir des T.P.S, cette année d'école n'étant pas obligatoire pour avoir des effectifs plus réduits en classe de PS/MS/GS. Mme.Pécot indique qu'un enfant de 2018, né en janvier et ne pouvant rentrer en TPS en janvier 2020 mais devant attendre septembre 2020 occasionnerait pour la famille une lourde charge financière car le gouvernement n'accorde plus d'aide à la garde d'enfant aux trois ans de celui-ci. Cela veut dire 8 mois de frais de charge sans aide de l'Etat pour la famille. Mme. Souillard évoque qu'un projet de loi sur le sujet pourrait voir le jour. Mme.Pécot répond que la question ne semble pas intéresser la plate-forme pajemploi pour le moment. Mme.Denoual demande comment les enseignantes vont-elles décider du nombre de places disponibles en TPS. Mme.Garrigue demande si les enfants de 3 ans n'ayant pas acquis la propreté seront scolarisés. Mme.Leseck et Mme.Tanguy indiquent que

non. Mme.Lemaître rappelle que la loi n'autorise pas les enseignantes à refuser la scolarisation des enfants de PS.

- **A.P.C**

Les représentantes de parents d'élèves expriment la satisfaction des parents sur ce programme d'aide aux enfants qui peuvent à un moment donné connaître des difficultés. Les enseignantes apprécient. Mme.Lemaître développe les programmes et axes point par point. Ils sont axés sur le langage. Il y a un programme par trimestre, validé par l'inspecteur. Mme.Leseck rappelle que les difficultés rencontrées par les élèves ne sont pas celles qui relèvent de l'orthophonie. Mme. Garnier demande si les A.P.C sont forcément sur les problèmes scolaires. Mme.Lemaître dit qu'il peut également s'agir d'un projet pédagogique en lien avec le projet d'école. Mme.Garnier demande si ces actions peuvent servir aux enfants intellectuellement précoces. Mme.Lemaître explique que le choix de l'équipe est de partir des besoins existants. Mme.Garrigue demande si les A.P.C existent depuis longtemps. Mme.Lemaître rappelle qu'ils existaient auparavant sous le nom d'Aide Individualisées.

- **Questions diverses**

- la sécurité routière

Mme.Garrigue rappelle la dangerosité de l'accès à l'école. Mme.Pécot la rejoint et demande si un radar pédagogique, évoqué lors d'un précédent conseil d'école, est toujours à l'ordre du jour. Mme.Garrigue évoque le manque de visibilité à la sortie de l'école et la possibilité d'une pose de miroir à la sortie du parking. Mme.Garnier explique si tout le monde respectait les limitations à 30 km/h. Mme.Denoual questionne la pertinence de ces questions en conseil d'école. Les représentantes de parents d'élèves rappellent la facilité de s'adresser directement à la mairie, responsable de la sécurité des usagers notamment aux abords de l'école dans le contexte du conseil d'école. Mme.Pécot explique l'insécurité du chemin de l'école pour les habitants du nouveau lotissement. A défaut d'un passage piéton entre le lotissement et le parking, les voitures arrivent très vite et les règles de circulation dans cet espace ne sont pas lisibles. Mme.Leseck propose qu'un marquage au sol soit décidé par la mairie pour sécuriser la circulation automobile et piétonne sur le parking.

- Une nouvelle école, les effectifs

Mme.Garrigue interroge la mairie sur la construction d'une nouvelle école. Mme.Garnier répond que des contrats d'objectifs sont lancés et que plusieurs solutions sont envisagées. Aucune date ou précisions ne peuvent être données. Sur la question de l'ouverture de classes, Mme.Lemaître explique que c'est de la compétence de l'inspection académique et non de la mairie. Mme.Leseck explique que ce n'est pas à l'ordre du jour et qu'il faudrait que toutes les classes accueillent plus de 30/35 élèves pour que la question se pose du point de vue des services de l'inspection. Mme.Pécot explique qu'à l'arbre des naissances de 2018, il y avait 27/28 enfants, ce qui constitue déjà un effectif élevé pour des élèves de P.S.

Le conseil d'école se termine à 20h par les remerciements de l'équipe enseignante aux services de la mairie pour les travaux entrepris et la réactivité des agents communaux.

La secrétaire :

Mme Pécot

La directrice :

Mme Lemaître